

DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : SAINT-OMER
Canton : SAINT-OMER

Commune de Nordausques ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation la manifestation pour une journée le village devient « Elias land »
par la municipalité,
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de
Cet événement le 17 avril 2022,

ARRETONS

Article 1 : Le dimanche 17 avril 2022 de 8 h à 24 h00 sera interdite à la circulation :

La rue des écoles, de l'intersection avec la rue de la mairie à l'intersection avec la rue du plouy.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

Article 3 : Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les organisateurs conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des routes.

Article 4 : La Gendarmerie, les organisateurs de la manifestation sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 14 avril 2022.

**Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.**



DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS

Arrondissement : SAINT-OMER

Canton : SAINT-OMER

Commune de Nordausques ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation la manifestation pour une journée le village devient « Elias land »
par la municipalité,
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de
Cet événement le 17 avril 2022,

ARRETONS

Article 1 : Du samedi 16 avril 2022 à 13 h au lundi 18 avril 2022 à 12 h00 , la place de la Mairie sera fermée à la circulation et au stationnement.

Article 2 : Ces interdictions ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

Article 3 : Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les organisateurs conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des routes.

Article 4 : La Gendarmerie, les organisateurs de la manifestation sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 14 avril 2022.

**Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.**

